

# DÉLIBÉRATION

N° BS-2021-06

**OBJET:** Modification des horaires d'ouverture du SETA au public

Nombre de membres en exercice : 8  
Nombre de membres présents lors de la délibération : 8  
Nombre de membres ayant donné procuration : 0  
Date de convocation : 15/04/2021  
Date d'affichage : 15/04/2021  
Votes contre : 0  
Votes pour : 8  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un avril,

Le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni au siège du SETA à Estang sous la présidence de **Monsieur Philippe SAUQUES**,

*Secrétaire de séance* : **Joël LABURTHE**

Membres présents : Philippe SAUQUES, Joël LABURTHE, Pascal TROTTA, Patrick NALIS, Marie-Claude MAURAS, Patricia FEUILLET-GALABERT, Laurent PRENERON, Bernard SOURBETS.

Membres absents et excusés : -

Monsieur le Président informe les membres du Bureau qu'à l'occasion des entretiens professionnels réalisés récemment, certains agents du service administratif lui ont fait part de difficultés dans l'exercice de leurs missions en raison des horaires de l'après-midi décalés entre le fonctionnement du service technique et l'ouverture au public, et de leur souhait de pouvoir terminer tous les jours en même temps que les agents du service technique pour des raisons d'organisations personnelles.

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que les horaires normaux d'ouverture du SETA pour l'accueil des usagers s'établissent comme suit :

- du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Parallèlement, les horaires normaux de travail des agents du service technique et de l'agent en charge du PAT s'établissent quant à eux de la manière suivante :

- du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Ainsi, les horaires normaux de travail des personnels administratifs en charge du secrétariat du service technique et de l'accueil des usagers varient d'une semaine à l'autre afin que chaque agent puisse assumer de manière alternative, sa part de missions relatives au secrétariat du service technique sur les mêmes horaires que les agents de terrain, et sa part de missions relatives à l'accueil des usagers sur les horaires d'ouverture au public.

Monsieur le Président précise cependant qu'actuellement, les horaires d'ouverture au public ont été modifiés et avancés d'une demi-heure l'après-midi afin de permettre à tous les salariés de rentrer chez eux avant 18h00, horaire initial du couvre-feu fixé par le gouvernement en raison de la pandémie COVID-19. Ainsi, les horaires de travail de l'ensemble des effectifs actuellement en poste à temps complet, hormis ceux du Directeur Général des Services faisant l'objet d'un aménagement spécifique, sont calés sur les horaires du service technique.

Dans la mesure où ce fonctionnement permet de faciliter les échanges entre les agents des différents services, qu'il ne pose pas de difficulté particulière par rapport à l'accueil des usagers puisque toutes les démarches peuvent à présent être réalisées par échanges de courriels ou via le service de messagerie vocale en place, et compte tenu de la demande de certains agents du service administratif, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau de modifier les horaires normaux d'ouverture du SETA au public de la manière suivante :

- du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

**Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, la présente proposition est adoptée par les membres présents.**

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

Le Président,  
Philippe SAUQUES

